

objet : enquête publique relative à une demande d'autorisation de construire un parc photovoltaïque sur les communes des Omergues, siège principal, au lieu-dit « Défends du bon Péou », et de Revest du Bion, siège secondaire.

Monsieur le commissaire,

Je viens par la présente vous faire part de mes observations concernant la construction de parcs photovoltaïques sur la montagne de Lure.

Après avoir lu de nombreux documents de la préfecture, de la MRAE, de la DREAL, du ministère de l'environnement, le rapport de RTE etc...Je constate qu'unaniment, ces rapports disent qu'il n'est pas envisageable de construire des champs photovoltaïques sur des espaces agricoles, naturels ou forestiers. Seuls les espaces anthropisés sont susceptibles de les accueillir. Mais bien sûr si on lit bien tout en bas de la page, il peut éventuellement y avoir une dérogation sous certaines conditions. Concernant la notion "d'espace anthropisé": force nous est de constater que le monde entier est anthropisé; sauf les forêts primaires, je constate que ceux qui ont choisi ce mot, ont bien fait attention d'être suffisamment ambigu pour donner l'impression d'être raisonnable.

Il y a aussi des lois comme la loi montagne qui interdit de construire en dehors des proches habitations pour éviter le mitage des campagnes. Là aussi grâce à une modification du PLU, du SCoT, de la carte communale, il peut y avoir des dérogations au nom de la transition énergétique qui nous ferait atteindre le zéro carbone en 2050?

Est-ce raisonnable de lutter contre le réchauffement climatique, contre la perte de biodiversité, en défrichant, en déboisant, en plantant des panneaux solaires à la place des arbres qui sont la seule technique connue pour absorber les gaz à effet de serre?

Est-ce raisonnable de commencer à construire ces centrales dans les espaces naturels alors qu'il n'y en a quasiment pas dans les espaces déjà bétonnés?

Pour quelle raison ces entreprises s'acharnent-elles à détruire les puits carbonés, les réserves de biodiversité?

Je constate que tous les rapports, ceux de la MRAE particulièrement, généralement très critique à l'égard des études d'impacts ne servent finalement par leurs recommandations, qu'à indiquer aux entreprises ce qu'ils doivent dire pour entrer dans les clous des nombreuses dérogations qu'ils doivent obtenir et qu'à la fin, de complément d'information en étude supplémentaire, on va pouvoir être tous d'accord pour dire que le projet est tout à fait écologique, qu'en fait il est propice à la biodiversité, qu'il lutte contre le réchauffement climatique etc... Combien de dérogations obtiennent-ils?

Puis vient l'enquête publique. Pour se renseigner, il faut vraiment avoir énormément de temps! Des heures et des heures de lecture sur le site de la préfecture dans un délai très court!

Demander l'avis du public dans ces conditions, est-ce sérieux?

En sachant qu'il y aura environ 16000 panneaux photovoltaïques, que penser du démantèlement du site au bout de trente ans? Du cumul de panneaux à recycler dans trente ans à l'échelle du département, à l'échelle nationale? Cette entreprise qui s'engage à le faire aura changé de mains combien de fois? Dans quel pays aura-t-elle son siège social? Quel moyen juridique les petites communes pourront-elles se payer pour éventuellement les contraindre à ce démantèlement? Si l'entreprise ne répond pas, quel coût pour la commune? En fait on ne compte que sur la seule bonne foi des multinationales!

Peut-on raisonnablement penser qu'après tous les travaux de voirie, de déforestation, de défrichement, d'installation de milliers et milliers de panneaux avec toute sorte d'engins bruyants et

polluants, il restera grâce à telle ou telle mesure, une quelconque espèce d'oiseau rare ou d'insecte en voie de disparition? Quant au parcours d'animaux qui se fient à leur odorat pour se déplacer après tout ces travaux, comment oser penser qu'ils retrouveront leur chemin?

Les études de ces bureaux soi disant écologiques ne sont là que pour faire croire encore une fois que tout ça est parfait et que tout a été étudié par de grands spécialistes, de grands experts qui ont la solution!

Ce qui est dit nulle part, c'est : qui se charge financièrement du raccord au poste source? C'est eux? Ou la collectivité (le contribuable via RTE) ? 40 km de réseau enterré, ça fait beaucoup d'argent!

Bien sûr la commune va toucher une petite rente, s'engage-t-elle à baisser les impôts? Détruire la nature pour de l'argent, est ce écologique, raisonnable, cohérent?

Après avoir lu plusieurs rapports de commissaires enquêteurs sur divers projets, quelque soit le nombre de personnes qui s'expriment contre le projet, le commissaire après avoir demandé à l'entreprise de répondre aux arguments de la population—ce qu'elle fait bien volontiers d'un ton rassurant et paternaliste— donne un avis favorable. La concertation de la population dans ces conditions est un leurre démocratique.

Compte tenu de ce qui précède, je ne suis pas loin de penser qu'il existe une grande différence entre la démocratie et la dictature. La démocratie est cause toujours, la dictature c'est ferme ta gueule.

Vous avez bien compris que j'émetts un avis défavorable.

Ne doutant pas de votre bonne foi et de votre impartialité, veuillez agréer monsieur le commissaire, l'expression de ma plus haute considération.

Christiane Milekitch